



PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 20 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 05
Absents : 06
Votants : 28
Convoqués le 14/10//2020
Affiché le 27/10/2020

L'an deux mille vingt et le vingt octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, à Carbonne, sous la présidence de : M. Denis TURREL.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Sophie RENARD, Rémi RAMOND, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Huguette DEDIEU, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Corinne GOUZY, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Bastien HO, Cédric HAMMER, Julien GLINKOWSKI.

Procuration : Mme Sandra DA SILVA donne procuration à Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD, M. Franck QUIN donne procuration à M. Elias TAYIAR, Mme Corinne PONS donne procuration à M. Denis TURREL, Mme Emilie BLANIC donne procuration à Mme Sandra LACOSTE, Mme Marion GELIS donne procuration à Mme Corinne MASSA.

Absents excusés : MM. Sandra DA SILVA, Franck QUIN, Corinne PONS, Emilie BLANIC, Marion GELIS.

Absent : Bernard BARRAU.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures.

En préambule, Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée suite à l'assassinat vendredi de M. Samuel PATY professeur d'histoire au collège de Conflans-Sainte-Honorine.

Un hommage lui a été rendu dimanche après-midi au collège André Abbal. Enfants, familles, élus se sont rassemblés, moment très émouvant et rempli de fraternité.

Monsieur le Maire salue le message poignant de Marc Maurel, professeur de français et à cette issue la Marseillaise a été entonnée.

Pour conclure, Monsieur le Maire cite Bernard Pivot : « A Samuel Paty

Quand un homme perd tragiquement sa vie
Parce qu'il répand la lumière,
C'est que la barbarie enténébre de plus en plus d'esprits.
D'où l'urgence de diffuser la lumière ».

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Julien Glinkowski est élu pour être secrétaire de séance.

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.

Une modification doit être apportée : présence de Madame Vallania. La rectification sera portée au procès-verbal.

Monsieur Hô fait part de son arrivée tardive lors de la dernière séance.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

3. Candidature au programme « Petites Villes de Demain ».

Monsieur le Maire annonce que la commune a postulé à un programme de soutien « Petites Villes de demain », dans le cadre du plan de relance gouvernemental. L'objectif est de donner aux élus des villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation.

Une pré candidature a été transmis à Mme le Sous-Préfet.

Monsieur le Maire énumère 10 axes finançables du programme :

N°	Intitulé	Projet communal et/ou intercommunal
1	Le financement jusqu'à 75 % du poste de chef de projet (modulation fonction de l'engagement dans une opération programmée de rénovation de l'habitat), pour accompagner la collectivité dans la définition et la conduite de son projet de territoire	Intercommunal 1 ^{ère} action impérative visant la rénovation de l'habitat
2	Le financement d'un poste de manager de centre-ville	Intercommunal
3	L'accompagnement sur 2 jours pour mener une co-construction sur des actions complexes	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
4	La prise en charge d'une partie du déficit d'opération pour les projets de reconversion de friches urbaines, commerciales et industrielles, pour réaménager des terrains déjà artificialisés	Commune : voir pour intégrer opération d'ensemble sur secteurs de la Barre et du Logis

5	Le financement d'îlots de fraîcheurs et d'espaces publics plus écologiques	Commune : place de la République
6	La possibilité de bénéficier des réductions fiscales pour les travaux dans l'immobilier ancien (dispositif Denormandie), dans le cadre d'une opération de revitalisation de territoire (ORT)	Intercommunal : nécessité de créer une ORT
7	La création de 800 France Services, d'ici 2022 dans les communes du programme (30 000 euros de subvention annuelle + formation et aides à l'investissement)	Intercommunal : cf. Pôle de Services Au Public (PSAP) 111, Avenue de Volvestre 31390 CARBONNE
8	La création de 200 Fabriques du territoire, tiers-lieux regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers partagés...) profitant à l'ensemble du territoire	Communal : proposition : reconversion de la petite halle en tiers-lieu
9	Le déploiement de 500 Micro-Folies, tiers-lieux numériques culturels développés par l'établissement public de la Villette et financés jusqu'à 80 % par l'État	Communal : proposition : halle à la volaille
10	Les aides financières et l'accompagnement de la Fondation du Patrimoine pour accélérer la rénovation du patrimoine non classé	Communal : proposition sur bâtiments communaux tels que halle à la volaille, petite halle, club des Aînés...

Monsieur le Maire a pu présenter le dossier à Madame le Sous-Préfet qui le trouve porteur pour Carbonne et le Volvestre.

Si Carbonne est retenue, une convention sera à mettre en place au plus vite. Les projets abordés et travaillés en commission pourront rentrer dans l'enveloppe financière.

Madame Henry demande des précisions concernant les postes de chef de projet et de manager de centre-ville.

Monsieur le Maire répond que les 2 postes seront à créer au niveau intercommunal tout en concernant Carbonne. Notamment le chef de projet aurait un rôle d'interface avec l'Etat et la DDT car en matière d'urbanisation il peut amener un autre regard sur les dossiers de la commune, par le biais des axes du programme Petites Villes de Demain.

Il appartient à la commune avec la communauté de communes d'adosser leurs projets sur ces différents axes du programme Petites Villes de Demain : écologie, compétitivité, cohésion.

Madame Henry demande sous quels délais un retour sera fait.

Monsieur le Maire indique que nous devrions avoir une réponse début décembre.

Monsieur Hellé demande si on a connaissance de contraintes, en contrepartie d'engagements que la commune devrait prendre.

Monsieur le Maire répond négativement, hormis sur le plan urbain : si ce n'est qu'il y aura nécessiter de monter une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) qui vise une requalification d'ensemble en centre-ville et qui se matérialise par une convention signée avec l'Etat, la commune et l'intercommunalité. Cela reste des contraintes de cohérence du territoire.

Afin de finaliser cette candidature auprès des services de l'Etat, qui est une opportunité importante pour la commune, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de confirmer la volonté de la commune de candidater au programme Petites Villes de Demain.

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

ANIMATION LOCALE

4. Droit de préemption renforcé

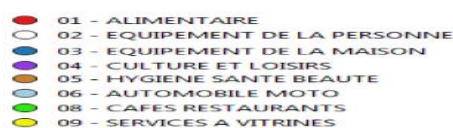
Monsieur Benarfa, adjoint au maire en charge des finances et de l'animation locale, indique que la commune peut disposer du droit de préemption à 2 niveaux :

- ✓ Un droit de préemption « normal » : déjà en vigueur sur les biens immobiliers en zone urbaines (U et Au du Plan Local d'Urbanisme),
- ✓ **Un Droit de préemption dit « renforcé »** sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux, et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial.

La commission Politique associative et Animation locale en date du 11 septembre 2020 a donné un avis favorable à la mise en place de ce droit de préemption visant les commerces.

Pour ce droit de préemption renforcé, après consultation des représentants des commerçants, il faut délimiter en conseil municipal un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, en application de l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme. Quel périmètre de sauvegarde du commerce mettre en œuvre ? 2 premiers éléments sont à considérer :

- Le PLU en 2018 a positionné **sur les 2 Rues, Jean Jaurès et Gambetta**, une mesure de protection : interdiction de transformer les rez-de chaussée avec des commerces ou services existants en habitation,
- Une étude CCI 2020 a recensé les locaux commerciaux en centre-ville :



Il est proposé de prolonger le périmètre sur la place de la République voire le début de l'avenue de Toulouse jusqu'au feu de la Rue Chanfreau.

Monsieur Benarfa précise que l'association des commerçants demande également que le périmètre s'étende aux rues Victor Hugo et Louis Doméjean.

Madame Vallania demande s'il y a des commerces rue Victor Hugo.

Monsieur Benarfa confirme la présence de commerces en début de rue.

Monsieur Hammer demande quel est l'enjeu du droit de préemption étant donné le nombre d'habitations et l'articulation avec l'interdiction de transformer les commerces en habitation sur les 2 rues.

Monsieur Benarfa répond que les deux mesures sont complémentaires dans l'objectif de protéger le commerce et l'artisanat de proximité dans le centre-ville.

Monsieur le Maire explique que la mesure d'interdiction figurant au PLU ne vise que les rues Jean Jaurès et Gambetta. Effectivement, le droit de préemption renforcé et cette interdiction faite par le PLU sont deux sujets différents mais complémentaires.

Pour le droit de préemption renforcé, la délibération du 26 mai 2020 a entériné la délégation au maire (dans son point 21 aussi à hauteur de 250 000 € mais la phase 1 (définition du périmètre de sauvegarde) n'a pas été actée en conseil municipal : cela ne pourrait donc fonctionner.

La mise en œuvre du droit de préemption sur les commerces s'inscrit dans les actions du Contrat « bourg centre » avec la Région Occitanie : cf. axe 2 un bourg centre commerçant et économiquement attractif,

Action 1 Soutenir le commerce en centre-ville	Agir sur le foncier pour promouvoir le commerce en cœur de ville
Action 2 Agir sur le volet réglementaire	Agir sur le volet réglementaire

Monsieur le Maire propose de mettre en place ce droit de préemption renforcé avec le périmètre élargi proposé, avec confirmation de la délégation au maire en vue de préempter à hauteur de 250 000 €.

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire complète ce point en mettant en avant la logique de ce droit de préemption renforcé : c'est un signal institutionnel à l'attention des propriétaires sur la pratique de la rétention foncière, la commune pouvant désormais préempter.

PERSONNEL MUNICIPAL, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

5. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet service « cadre de vie »

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel, de la prévention et de la sécurité, explique qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique à temps complet au service cadre de vie suite à une mutation.

Madame Lacoste demande si c'est une création de poste.

Madame Martin, directrice des services, répond que le poste occupé par l'agent muté a un grade supérieur à celui recherché.

Monsieur Vignes indique que selon le recrutement effectif, le poste non utilisé sera fermé.

Monsieur le Maire souligne qu'il est important de garder le potentiel de postes le plus large au stade du recrutement afin de recruter les personnes les plus compétentes.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de créer ce poste.

<p>Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.</p>

6. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, service « marchés publics »

Monsieur Vignes explique qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet au service marchés publics.

La commission du personnel en date du 5 octobre 2020 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle qu'un service commun « Marchés Publics » entre la Mairie et la Communauté de Communes du Volvestre verra le jour prochainement.

Afin de garder l'agent qui intégrera ce service commun, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif.

Monsieur Ho demande si c'est temporaire ?

Monsieur le Maire répond par la négative. Compte tenu des délais pour créer ce service commun, il est nécessaire de consulter en amont le comité technique (personnel et employeur). Il se trouve que l'agent concerné a déjà remplacé l'agent titulaire en charge des marchés durant son congé maternité. Ce poste est voué à être intégré dans le service commun. Il est impératif de pouvoir garder les agents à haute expertise dans l'attente de la création de ce service commun.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de créer ce poste.

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

7. COVID 19 : décret n° 2020-570 du 14 mai 2020.

Monsieur le Maire indique que ce point est reporté au prochain conseil en novembre.

CULTURE

8. Demande de subvention au Conseil Régional.

Madame Renard, adjointe en charge de la culture, indique qu'il est possible de solliciter une aide financière à la diffusion de proximité auprès du Conseil Régional.

Madame Renard précise que deux spectacles avaient été retenus par la commission mais que finalement un seul peut prétendre à l'aide financière sollicitée.

Monsieur Hammer en demande la raison.

Madame Renard répond que l'aide est attribuée pendant les 3 ans suivant la création du spectacle, or, celui-ci a été créé en 2016.

Le spectacle destiné au jeune public retenu pour 2020 par la commission culture est le suivant :

- « Dans la cour des grands » du Théâtre du Chamboulé - samedi 28 novembre 2020 -
Prix de cession : 1400€

Il appartient au Conseil municipal de statuer sur cette demande d'aide auprès de la Région, ce qui permettra de finaliser ce projet.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'approbation de cette demande d'aide.

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

URBANISME ET TRAVAUX

9. Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, présente les conditions du transfert de compétence, prévu à l'article 136 de la Loi ALUR N° 2014-366 (Accès au logement et à un urbanisme rénové) en date du 24 mars 2014. Ce transfert vise la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Ainsi, la loi ALUR prévoyait qu'à compter du 27 mars 2017, soit 3 ans après sa publication, les communautés de communes devenaient compétentes de plein droit en la matière, sauf si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposaient par délibération au transfert de compétence entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Les communes membres de la Communauté de Communes du Volvestre ont fait usage de cette minorité de blocage et se sont ainsi opposées au transfert de cette compétence.

Cet article organise un nouveau transfert de droit de la compétence au 1er janvier 2021, sauf si, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération dans les trois mois précédents cette date, c'est-à-dire entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Il est important de préciser que la compétence d'élaboration des PLU est distincte de la compétence « Urbanisme » en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, et d'aménager, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) : le maire demeure habilité à signer ces autorisations.

Il est donc soumis au vote du Conseil Municipal, le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale tel que prévu à l'article 136 de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

La commission Urbanisme et travaux en date du 8 octobre a donné un avis défavorable à ce transfert de compétence.

Monsieur le Maire ajoute que c'est un débat très complexe et politique. Il confirme que si le transfert de la compétence s'effectuait, le maire garderait la délivrance des autorisations d'urbanisme. La difficulté repose sur l'analyse urbaine et notamment sur la consommation de terres agricoles et la nécessité de densifier. A ce titre, l'ancien PLU avait été retoqué par les services de l'Etat car il n'y avait pas assez de terrains classés en zone agricole alors qu'il nous est demandé une densité urbaine élevée. Un débat avec les maires et les communes serait nécessaire pour entamer une réflexion sur l'aménagement du territoire et d'envisager plus tard ensemble un projet commun (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Pour conclure, la réflexion du PLU à l'échelle intercommunale n'est pas assez aboutie, d'autant que l'Etat n'est pas engagé suffisamment dans cette voie.

Au vu de ces observations, Monsieur le Maire propose aux conseillers de voter contre le transfert d'office de la compétence PLU à la communauté de communes du Volvestre.

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00 Adopté à l'unanimité.

10. Travaux de sécurisation - Amendes de police 2021.

Monsieur Ramond indique qu'une quote-part des amendes de police collectées par l'Etat et gérées par le Département servent à financer des travaux de sécurisation routière.

Monsieur Ramond propose de soumettre au Conseil Départemental pour 2021 :

- Sécurisation du carrefour Avenue Vincent Auriol – Avenue Prosjean

Montant prévisionnel global : 30 000€ HT

La commission Urbanisme et travaux du 8 octobre 2020 a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette demande et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

11. Schéma directeur AEP (Adduction Eau Potable).

Monsieur Ramond informe le Conseil Municipal de l'obligation d'établir un schéma directeur d'eau potable, notamment pour que les travaux bénéficient de subventions.

Monsieur Ramond rappelle que 3 acteurs se partagent les rôles en la matière :

- La production de l'eau potable est assurée par le SMDEA 09 par l'usine de production et station de traitement située lieu-dit Ceseret qui alimente Carbonne et une partie du SMDEA09. La construction d'une nouvelle usine a été actée et se concrétise par la délivrance d'un permis de construire le 10 février 2020, à proximité de l'existante avec prises d'eau dans la Garonne et l'Arize.
- Concernant le transfert et le stockage, la compétence a été transférée à RESEAU 31 par la commune. A ce titre, un réservoir de 900 m³ (château d'eau) est situé sur la commune.
- La distribution de l'eau est assurée par la commune en régie.

Monsieur Ramond souligne une innovation : la construction conjointe d'une usine de production d'eau potable par les deux syndicats : RESEAU 31 et SMDEA09. Cela constituera un équipement public d'importance qui alimentera en eau potable le territoire jusqu'à Salies-du-Salat par une conduite renforcée. Cela représente un investissement de 12 000 000 €. Ainsi Carbonne sera doté de deux équipements importants :

- Une station d'épuration ouverte depuis 6 mois
- Une usine de production d'eau potable

A la demande de madame Renard, il est répondu que les travaux de la nouvelle usine débuteront en 2021.

Monsieur Cot souhaite connaître l'ampleur de l'usine.

Monsieur Ramond indique la localisation de la nouvelle usine tout en précisant que l'infrastructure actuelle est vieillissante et en zone inondable. La nouvelle usine permettra un captage de secours dans l'Arize ce pourquoi cette implantation à Carbonne a été retenue.

Monsieur le Maire rappelle que cette usine rendra la commune totalement autonome.

Le projet de schéma directeur décline notamment le nombre d'abonnés et la programmation des travaux (ci-dessous priorité 1) :

	Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Service Eau Carbonne	nombre d'abonnés	2 548	2 588	2 629	2 652	2 705	2 751	2 789	2 831
	% augmentation abonnés	-	1.57%	1.58%	0.87%	2.00%	1.70%	1.38%	1.51%
SMDEA09	nombre d'abonnés	52	52	48	48	48	48	48	48
	% augmentation abonnés	-	0.00%	-7.69%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Localisation	Problématique rencontrée	Travaux	Linéaire (ml)	Prix unitaire (€ HT/ml)	Coût global (€ HT)	Coût y compris divers et imprévus (*15%)	Priorité	Programmation
Avenue Aristide Briand	Problématique de rouille	Renouvellement du réseau en Ø125 PVC sur voirie départementale	458	340	155 700	179 100	Priorité 1	2021-2025
Renouvellement du réseau chemin de Las Peyreres	Casses fréquentes. Actuellement un tuyau en PVC "arrosage" qui ne convient pas à la distribution d'eau potable	Renouvellement du réseau en Ø110 PVC sur voirie communale	387	215	83 200	95 700	Priorité 1	2020
Renouvellement des conduites impasse du Claous	Problématique de rouille nécessitant des purges fréquentes	Renouvellement du réseau en Ø75 PVC sur voirie communale	168	205	34 400	39 600	Priorité 1	2021-2025
Renouvellement des conduites place de la République	Concomitance avec des travaux de réfection de la voirie	Renouvellement du réseau en Ø75 PVC sur voirie communale	143	205	29 300	33 700	Priorité 1	2020
Route du Lançon	Casses fréquentes	Renouvellement du réseau en Ø160 PVC sur voirie départementale	461	350	161 400	185 600	Priorité 1	2020
Avenue Jaillier	Casses fréquentes	Renouvellement réseau Ø40F par une conduite Ø50 PVC sur voirie communale et piquage sur conduite existante Ø90 PVC (abandon de la conduite Ø40F sur l'avenue Jaillier)	220	195	42 900	49 300	Priorité 1	2021-2025
		Renouvellement réseau Ø100F par une conduite Ø125 PVC sur voirie communale	292	220	64 200	73 800	Priorité 1	
Total Priorité 1			2 129		571 100	656 800		

La commission Urbanisme et travaux du 8 octobre 2020 a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire demande d'approuver ce schéma directeur d'eau potable.

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

DIVERS

12. Amendement en faveur des langues de France

Monsieur le Maire indique que la réforme du lycée et du baccalauréat a un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan en Haute-Garonne. Le rectorat de l'académie de Toulouse a relevé pour cette année une baisse de 20% des effectifs tous niveaux confondus.

En effet, le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est 3 fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1% environ de la note finale. Également, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux ainsi que les fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas été encore amendée condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Monsieur le Maire souligne cet enjeu sur les langues de France. Il rappelle que la Région soutient activement l'enseignement de l'Occitan. Ici à Carbonne, la culture occitane est très forte et présente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement. Il sera rappelé l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Education, qui stipule que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (article 75-1 de la Constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

Votants : 28 – Pour : 28 – Contre : 00 – Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Arrêtés	Montants HT	Objet du Marché	Entreprise attributaire
N°2020/MP/029	Montant global : 18 890 € HT 22 668 € TTC	Etudes pour : - une modification simplifiée, - et 2 révisions allégées du plan Local d'Urbanisme	SAS ARTELIA Hélioparc Pau-Pyrénées 2 Avenue Pierre Angot 64053 PAU CEDEX 9

INFORMATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

- Arrêté du maire refusant le transfert des pouvoirs de police concernant **la voirie et l'habitat**. Comme annoncé lors d'un précédent conseil, le Président de la communauté de communes du Volvestre conserve les pouvoirs de police concernant le stationnement des gens du voyage, en cohérence avec la compétence « aires d'accueil et aires de grand passage portée » par la communauté.
- Les 32 communes ont pris une délibération pour engager le projet d'une piscine couverte intercommunale dans le Volvestre.

Concernant le refus de transfert des pouvoirs de police, Monsieur Cot demande si c'est la tendance actuelle. Monsieur le Maire répond qu'il y a 2 volets : les pouvoirs de police du Maire exercés au nom de l'Etat d'une part, et d'autre part des pouvoirs de police administrative spéciale du Maire. C'est sur ce dernier point que porte ce refus de transfert. Ainsi la communauté de communes conservera la police pour la collecte des déchets et le stationnement des gens du voyage.

Concernant le projet de piscine couverte intercommunale, Monsieur le Maire indique que la délibération a été transmise à Madame Delga présidente de la Région Occitanie qui a fait part de son soutien. Une étude va être lancée prochainement et le projet devrait se situer à Carbonne. Selon les différents choix techniques (fonds mobile à système hydraulique ou plusieurs bassins, etc...) le coût est estimé entre 5 à 15 millions d'euros subventionnable à 50%.

Au regard de ce projet important, monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers à participer aux commissions intercommunales sur les enjeux de transition énergétique et d'environnement (eau).

INFORMATIONS PAYS SUD TOULOUSAIN-PETR

Dans le cadre de la révision du SCOT portée par le Pays Sud-Toulousain, des ateliers sont proposés avec préinscription selon programme ci-après.

Monsieur le Maire fait remarquer que peu d'élus participent à ces ateliers. Vu les enjeux, c'est le moment d'y participer.

LES ATELIERS programme 2020

SCoT Sud
TOULOUSAIN

ouverts aux élu.e.s, technicien.ne.s, partenaires ...

ATELIERS DE TERRAIN

Sous forme de circuit sur les thématiques de la biodiversité, de la Trame verte et bleue, de l'eau, des paysages, des gravières, des risques naturels et de l'agriculture.

Exploration de la vallée de la Garonne | jeudi 08 octobre à 08h30 -

Départ depuis le Lac de Peyssies

inscription jusqu'au lundi 28 septembre à 12h00.

Exploration de la vallée de la Lèze et de l'Ariège | jeudi 15 octobre à

08h30 - Départ de la salle polyvalente de Saint-Sulpice-sur-Lèze

inscription jusqu'au lundi 05 octobre à 12h00.

ATELIERS EN SALLE

Eau, pollutions, nuisances, risques et santé | Jeudi 05 novembre à 09h

- Salle précisée ultérieurement

inscription jusqu'au jeudi 29 octobre.

Agriculture | Jeudi 03 décembre à 09h - Salle polyvalente de

Rieux-Volvestre

inscription jusqu'au jeudi 26 novembre.



ouverts aux élu.e.s

LES 18-20 DU PATRIMOINE BÂTI

Rénover son patrimoine bâti en embarquant l'énergie : quelle plus-value, quel accompagnement ?

Intervenants : Guy Escaich économiste de flux, témoignages d'élus.e.s

Mardi 27 octobre de 18h à 20h | La Halle – Rieumes

inscription jusqu'au 20/10

Judi 29 octobre de 18h à 20h | Carbonne - Salle précisée ultérieurement

inscription jusqu'au 20/10

Lundi 9 novembre de 18h à 20h | Salle du Conseil - CCBA - Auterive

inscription jusqu'au 2/11

CLIMAT

LES 18-20 DE LA MOBILITÉ

Découvrez les projets de mobilité du Pays Sud Toulousain et sollicitez notre accompagnement technique et financier pour développer vos projets

Intervenants : Aurore Blasco, chargée de mission mobilité durable.

Mercredi 18 novembre de 18h à 20h | Carbonne - Salle précisée ultérieurement

inscription jusqu'au 13/11

LES 18-20 DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Collectivités et associations citoyennes, co-développeurs d'énergies renouvelables locales.

Intervenants : Ecl'R, témoignages d'élus.e.s et associations

Mercredi 25 novembre de 18h à 20h | Carbonne - Salle précisée ultérieurement

inscription jusqu'au 18/11



INSCRIPTION EN LIGNE : <https://payssudtoulousain.fr/programme-dateliers-2020>



DIVERS

- Madame Cot annonce que la MJC, la médiathèque municipale, Ciné Carbonne et une vingtaine de commerçants du centre-ville s'associent pour une journée CARBO'WEEN qui se déroulera le samedi 31 octobre 2020 à partir de 15 heures. Plusieurs activités sont proposées : ateliers famille au sac à malices, zombi'party, selflip, jeu des commerçants, venez déguisés au ciné.

La séance est levée à 20 heures 00.

Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI

Le Maire,

Denis TURREL

